

tible qu'avec la mise en exécution par chacun, de la morale naturelle, c'est-à-dire, d'obligations réciproques inéluctables. Puis, au lieu de quitter le pénitencier d'infamie, gangrené par les mauvais contacts, exaspérés contre la justice, contre la société, il laissera la maison de santé régénéré ; et le contre-poids de ses mauvaises actions passées, sera le remords ; à la coercition, fera place l'hygiène morale. Hélas ! que nous sommes éloignés de cet idéal, et que notre société est loin d'être organisée sur ces principes. Quand tous les jours je vois le bonheur des uns, prendre sa source dans la ruine des autres, je dis : la communauté qui permet de tels abus de telles injustices a besoin d'être réformée, et je me suis efforcé d'indiquer en quoi devra consister ces réformes.

En sommes messieurs, l'homme naît comme la cire amollie, susceptible de conserver les directions reçues, et de recevoir les impressions futures, d'où, il est conduit par les événements. Il appartient donc aux éducateurs naturels, à la famille d'abord, puis à l'état, de donner à l'enfant une éducation telle, que celle-ci devra développer chez lui, par égales parties, l'altruisme et l'égoïsme ; et l'homme qui n'aura pas atteint ce desideratum, sera considéré comme moralement irresponsable. Puis il en sera des anormaux moraux, comme il en est actuellement des anormaux intellectuels, que l'on traitera rationnellement, en vue de les guérir, au lieu de les dégrader ; et les traités de pathologie morale se substitueront aux codes criminels. « Et c'est pourquoi », comme le dit si bien Buchnér, « dans quelques siècles, alors que l'humanité sera devenue meilleurs, plus sage et plus heureuse, on considérera les procès criminels de notre époque, avec le même sentiment que celui qui nous est inspiré aujourd'hui par les condamnations des sorciers et par les jugements de l'Inquisition au moyen-âge ».

Si maintenant nous sortons de ce que plusieurs d'entre vous qualifient peut-être d'utopies, et si rétrécissant notre coup d'œil, nous envisageons la médecine légale et la médecine mentale dans leur application à notre province, il me restera peu de choses à vous dire. Si nous considérons les idées qui ont cours chez tous les peuples de notre temps, j'ai la satisfaction de vous dire, qu'en pratique du moins, notre